

Communauté de Communes du Trièves

Avignonnet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilienne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
 Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
 Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint
 Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
 300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
 Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctriev.es.fr

2025/38

JT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 14 avril, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 7 avril 2025

Présents : Jérôme Fauconnier, Marc Rochas, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Rémi Goube, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin-Caprio, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Marc Giraud, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Jean-Pierre Agresti, Jocelyne Haut.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier.

Pouvoirs : Fabienne Croze à Christian Roux, Marie-Pierre Drain à Anne-Marie Fitoussi, Claude Girard à Hélène Rossi, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Yannick Faure à Alain Roche, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Uta Ihle à Claude Didier.

Votants : 41 Pour : 41

OBJET : BUDGET ECOLES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil communautaire :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion du budget Ecoles de la communauté de communes du Trièves dressé pour l'exercice 2024 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 14 avril 2025

Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 25/4/25 et de sa publication le 25/4/25